

## Nouvelles mesures de sûreté sur les vols vers les Etats-Unis



A partir du 08 juillet 2014, de nouvelles mesures de sûreté sont appliquées sur les vols vers les Etats-Unis au départ de Paris.

Les autorités américaines demandent aux transporteurs aériens un renforcement des mesures de sûreté à l'embarquement des vols à destination des USA à compter du 08 juillet 2014.

Ces nouvelles dispositions impliquent de nouvelles mesures de sûreté pour les vols vers les Etats-Unis au départ de Paris.

Tous les équipements électroniques (téléphones, tablettes, ordinateurs, e-livres, consoles de jeux, appareils photo, caméscopes...), prévus en bagage cabine, doivent être présentés chargés et en état de fonctionnement lors de l'embarquement.

Il est recommandé aux passagers de garder les chargeurs de batterie dans leur bagage cabine. Le rechargement des équipements est possible en salle d'embarquement. Ceci doit être réalisé au plus tard jusqu'à la fin de l'embarquement de votre vol.

En cas de contrôle, si l'appareil est déchargé ou défectueux, le passager sera invité à retourner au poste d'inspection filtrage pour brancher son appareil et passer le test d'allumage. En cas de test non concluant, le passager peut se voir refuser l'embarquement avec l'appareil défectueux.

## Tout comprendre de la nouvelle mesure de sécurité dans les avions

L'agence américaine du transport aérien a indiqué dimanche 6 juillet que **les appareils électroniques déchargés ne sont désormais plus admis en cabine**. Ces dispositions interviennent après que le secrétaire américain de la sécurité intérieure ait annoncé la volonté de renforcer les mesures de sécurité « *dans certains aéroports étrangers* », depuis lesquels partent des vols directs vers les Etats-Unis.

Outre de s'assurer que ses appareils électroniques sont bien chargés, et le seront au moment de possibles contrôles, la TSA, comme la DGAC, **conseille aux voyageurs d'arriver à l'aéroport avec beaucoup de temps pour passer les contrôles et être certains de ne pas manquer leur vol**.

### ▪ **Quels appareils électroniques sont concernés par cette nouvelle disposition sécuritaire ?**

Les autorités américaines ont appelé à mettre en place cette nouvelle mesure parce qu'elles craignent que téléphones et ordinateurs portables, tablettes ou tout autre appareil électronique puisse être détourné de son usage pour abriter des engins explosifs. Vérifier que l'appareil sous tension est bien en état de fonctionnement doit permettre aux agents de contrôler que l'objet n'a pas été transformé. **Elles précisent par ailleurs que les iPhone et téléphones Samsung Galaxy feront l'objet de contrôles supplémentaires.**

Sont exclus de potentiels contrôles les épilateurs, sèche-cheveux ou encore rasoirs, qui sont des appareils électriques.

### ▪ **Qu'est-ce qu'un appareil déchargé ?**

Un appareil électronique est considéré comme déchargé s'il ne peut être allumé. La nouvelle mesure de sécurité américaine ne précise pas que la jauge de l'appareil doit présenter un pourcentage minimum. Un appareil, même faiblement chargé à 1 %, ne sera pas confisqué à son propriétaire.

### ▪ **Qu'advient-il d'un appareil déchargé, non admis à bord ?**

A ce jour, aucune information spécifique n'a été délivrée aux passagers aériens au départ des aéroports concernés. Les appareils électroniques déchargés pourraient subir le même traitement que tout objet saisi par un agent de sûreté. Si les aéroports états-uniens stockent les objets saisis pour les revendre, les aéroports français disent les stocker pour les envoyer vers des décharges, où ils sont détruits sans exception.